

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. (Faire croître le succès, 2010, p.6) À l'École secondaire publique Le Sommet, les enseignantes et les enseignants agréés planifient et intègrent les stratégies d'évaluation avec les stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour ainsi rendre l'évaluation au service de l'apprentissage et par le fait même, considérer l'évaluation en tant qu'apprentissage.

L'évaluation au service de l'apprentissage implique des rétroactions personnalisées, du coaching afin de soutenir et encourager l'apprentissage des élèves, donne des occasions aux élèves de démontrer l'application de leurs connaissances dans des contextes divers.

L'évaluation en tant qu'apprentissage permet à l'élève de développer les qualités du profil de l'apprenant de l'IB afin de lui permettre de s'approprier son cheminement en devenant un apprenant autonome qui peut se fixer des objectifs d'apprentissage, suivre ses progrès et déterminer les prochaines étapes. Ce processus fait la promotion d'attitudes positives à l'égard de l'apprentissage et fait la promotion du développement de la pensée critique et créative. Il encourage l'élève à effectuer des recherches dans des contextes réels qui reflètent la sensibilité internationale.

Ces principes s'inscrivent entièrement dans les principes de l'évaluation des programmes de l'IB tout en respectant les politiques du Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) en matière d'évaluation.

PRATIQUE D'ÉVALUATION

Au départ, les enseignantes et les enseignants agréés élaborent le profil d'entrée et le profil de sortie recherché qui indique les apprentissages ciblés combinant les objectifs des programmes IB et les attentes des curriculums de l'Ontario, les acquis des apprenants et les stratégies qui devront être utilisées pour l'atteinte des objectifs. Ces trois processus sont identifiés par Ramaprasad dans Black et Wiliam (2009, p. 7, traduction libre). Pour ce faire, les cinq stratégies suivantes sont utilisées, adaptées de Black et Wiliam (2009, p. 8, traduction libre):

- déterminer et clarifier les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation;
- planifier des échanges efficaces au niveau du groupe-classe et d'autres situations d'enseignement et d'apprentissage qui permettent d'obtenir des preuves d'apprentissage de l'élève;

- fournir des rétroactions descriptives qui favorisent l'apprentissage;
- engager les élèves à devenir des ressources pour leurs pairs par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées et de l'appui;
- développer, par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées, la capacité des élèves à s'approprier leur propre apprentissage.

Il est aussi important de noter que le développement du **profil de l'apprenant** est au coeur de l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage.

Dans le respect de la différenciation pédagogique, la collecte des données d'évaluation se fait sous forme d'un éventail de stratégies. L'enseignante ou l'enseignant agréé utilise parfois l'observation, les choix de réponse, les tâches ouvertes, les journaux de bord, le portfolio afin de dresser un portrait global des acquis de l'élève.

Les **tâches diagnostiques** permettent de définir le profil d'entrée de l'élève. Il indique là où l'élève se situe dans ses apprentissages. Des objectifs clairs peuvent par la suite se définir en vue d'atteindre les objectifs/attentes voulus.

Les **tâches formatives** sont ensuite élaborées afin de faire cheminer l'élève dans ses apprentissages. À ce moment, les rétroactions descriptives sont des plus importantes. Les élèves qui nécessitent des adaptations pédagogiques pour bien démontrer leur apprentissage peuvent à ce moment les expérimenter et choisir ceux qui lui sont des plus bénéfiques.

Les **tâches sommatives** doivent être des tâches authentiques. La tâche sommative authentique est une tâche que l'on demande à tous les élèves, mais qui produit des résultats d'apprentissage uniques et différents pour tous.

Les **grilles d'évaluation critériées** sont l'outil de base utilisé pour les évaluations. Cette grille indique clairement les apprentissages recherchés. Elle doit être connue par l'élève au début de l'unité d'apprentissage. Chaque matière a une grille précise indiquant les critères recherchés sous lesquels des objectifs spécifiques sont énoncés. Elle comporte aussi plusieurs niveaux d'atteinte d'objectif. Lors des évaluations formatives, l'enseignante ou l'enseignant agréé utilise des stratégies d'enseignement pour développer la compréhension de tous les aspects qui seront évalués lors de l'évaluation sommative. Pour ce faire, il doit aussi cibler des **approches de l'apprentissage et de l'enseignement** lors du formatif telles que des compétences de communication, de collaboration, d'organisation, affectives, de réflexion, en matière de culture de l'information, en matière de culture des médias, de pensée critique, de pensée créative et de transfert. Ces dernières ne sont pas directement évaluées sommativement, mais sont nécessaires pour bien démontrer les apprentissages sommatifs. L'enseignante ou l'enseignant agréé doit évaluer chaque critère au moins deux fois pendant l'année.



En ce qui a trait à l'**évaluation interne IB** dans le Programme du diplôme, les élèves doivent démontrer leurs apprentissages à travers une série de travaux qui seront envoyés à l'IB. Ces travaux d'évaluation interne seront corrigés par l'enseignante ou l'enseignant agréé selon les critères établis par l'IB. Les enseignantes ou les enseignants doivent aussi remplir les formulaires nécessaires pour l'envoi à l'IB selon les dates prescrites dans le calendrier. L'**évaluation externe IB**, quant à elle, se fait sous la supervision des enseignants et enseignantes agréés et du coordonnateur en respectant les normes établies par l'IB. Ces évaluations sont ensuite envoyées à l'IB pour correction par des examinateurs externes. Les résultats sont disponibles au mois de juillet sur le site sécurisé du IB. Ces résultats sont envoyés aux différentes universités, sur demande de l'élève.

En ce qui a trait au cours de **Théorie de la connaissance** (TdC), le cours ontarien utilisé sera HZT4U. L'évaluation de ce cours suivra les règles de l'évaluation interne et externe IB. L'enseignante ou l'enseignant agréé remet ses notes prédites au coordonnateur qui les entrera sur IBIS.

Le **mémoire** est une composante obligatoire pour obtenir le diplôme. L'élève fera lire et commenter son travail par un superviseur approuvé par la coordonnatrice ou le coordonnateur selon les critères IB dans le but de donner une rétroaction verbale à l'élève. La note du mémoire ne fait pas partie intégrante d'aucun cours spécifique de l'Ontario. Cette note apparaît cependant sur le relevé IB envoyé aux universités. Le superviseur remet la note prédite de l'élève au coordonnateur qui entrera les notes sur IBIS.

Une enseignante ou un enseignant agréé sera responsable de comptabiliser les projets de **créativité, activité et services (CAS)**. Celle-ci ou celui-ci remettra au coordonnateur la liste des élèves ayant complété le CAS. La coordonnatrice ou le coordonnateur entrera ces informations sur IBIS.

LIENS ENTRE LA POLITIQUE ET D'AUTRES DOCUMENTS

Il va de soi d'adhérer à la politique de l'intégrité intellectuelle lors de l'élaboration des évaluations. Comme l'énonce si bien cette politique: *Il est attendu que chaque élève s'efforce d'être intègre, honnête, chercheur, informé et réfléchi. L'École secondaire publique Le Sommet s'engage à susciter chez l'élève, de par l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail, c'est-à-dire, d'amener les élèves à prendre « conscience qu'ils sont personnellement responsables de l'intégrité intellectuelle de leurs travaux et connaître les comportements constituant une mauvaise conduite » (L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB, 2014, p. 8)*

Selon la politique linguistique, tous les travaux (autres que ceux des cours de langues) devront être écrits en français.



Les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario doivent respecter les directives énoncées dans la publication du ministère de l'Éducation *Faire croître le succès*, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010. Cette publication explique en détail les procédures à suivre en ce qui a trait à l'évaluation et cadre très bien avec la philosophie IB.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN OEUVRE

La coordonnatrice et/ou le coordonnateur:

- Rencontre les enseignantes et les enseignants agréés pour les informer des aspects importants de l'évaluation.
- Collabore avec les enseignantes et les enseignants agréés pour développer le calendrier des évaluations.
- Rencontre les enseignantes et les enseignants agréés pour les informer des aspects importants de l'évaluation interne et externe dans leur matière (date de remise, formulaires IB, règles de l'évaluation interne).
- Rend disponibles les résultats finaux de chaque composante d'évaluation IB ainsi que les rapports pédagogiques associés.

Les enseignantes et les enseignants agréés:

- Présentent aux parents et aux élèves la politique d'évaluation relative à leur matière en début de semestre dans les aperçus de cours.
- Adaptent les grilles d'évaluation selon les tâches demandées.
- Inscrivent les dates des évaluations importantes dans le calendrier de l'école
- Remettent à la coordonnatrice ou au coordonnateur les formulaires IB et les notes prédites selon la date inscrite dans le calendrier.
- Assurent une communication ouverte avec les parents

Les élèves:

- Démonstrent de bonnes habiletés d'apprentissage et de bonnes habitudes de travail telles que la fiabilité et l'autonomie.
- Démonstrent un bon développement des approches de l'apprentissage.
- Respectent la politique d'intégrité intellectuelle dans la rédaction des travaux et des évaluations.

Les parents:

- S'informent du cheminement de leur enfant.
- Informent l'école de l'absence de leur enfant ou de situations qui pourraient influencer le cheminement de l'élève. Dans le cas où l'élève s'absente lors d'une évaluation sommative, le code de vie de l'école sera appliqué.
- Appuient leur enfant dans leur apprentissage.



RÉFÉRENCES

Baccalauréat international. (2015). Le programme du diplôme : des principes à la pratique. Genève, Suisse : IB Publishing Ltd.

Baccalauréat international. (2014). L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB. Cardiff, Pays de Galles : International Baccalaureate Organization (UK) Ltd.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2010). Faire croître le succès : évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1re - 12e année. Toronto, le Ministère.